

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 10 mars 1937 portant approbation du budget local de la Côte Française des somalis pour l'exercice 1937

n° 10

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
10 mars 1937

Numéro JO  
n° 484 du 31/03/1937

Date du numéro  
31 mars 1937

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 22 février 1937, portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis «exercice 1937 inséré au Journal officiel de la République française du 26 février 1937,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

—Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 22 février 1937 susvisé, portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1937).

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. Annet